



Droits du père et des grands parents.

Par **bouibeb**, le **25/03/2009** à **12:06**

Bonjour, je suis divorcé j habite la haute vienne mon ex épouse réside dans le nord de la france et a la garde de notre enfant. J ai droit a un We par mois, une semaine lors des petites vacance scolaire et 15jours en juillet et en aout tout a mes frais notre enfant a 4ans j aurais voulu savoir si cela est normal et si mes parents ont des droits car ils vivent a coté de notre enfant.rnrnmerci de me repondre.

Par **Tisuisse**, le **25/03/2009** à **18:47**

Bonjour,rnrnVos parents, donc les grands-parents de votre fils, n'ont pas, à proprement parler, des droits mais ils peuvent demander au Juge aux affaires familiales, un droit de visite et d'hébergement car leur petit-fils, lui, a le droit d'entretenir des relations avec ses grands parents.rnrnQu'ils voient donc un avocat, lequel saisira le JAF.

Par **bouibeb**, le **25/03/2009** à **23:58**

Un grand merci a vous. pouriez vous me dire si tout les frais occasionnés pour aller le chercher doivent etre a ma charge.rnrnmerci